



**MINISTÈRES
SOCIAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction des ressources humaines
Pôle vie au travail et dialogue social
Département dialogue social et expertise juridique et statutaire**

*PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL « TRAVAIL EMPLOI »
INSTITUÉ DANS LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS RELEVANT DU MINISTRE DU TRAVAIL, DU
PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION*

*Du 30 juin 2023
à 14 heures*

Sont présents :

Pour les représentants du personnel

Au titre de la CGT, de SUD et de la FSU-SNUTEFE

Monsieur Damien COULBEAUT, SUD, titulaire
Madame Emeline BRIANTAIS, SUD, titulaire
Madame Alexandra ABADIE, CGT, titulaire
Madame Louise FASSO-MONALDI, CGT, suppléante
Madame Sophie POULET, SUD, suppléante

Au titre du SYNTEF-CFDT

Monsieur Mathieu MARCINKIEWICZ, titulaire
Monsieur Henri JANNES, titulaire

Au titre de l'UNSA-ITEFA

Au titre de FO-TEFP

Monsieur Vadim HOSEJKA, titulaire

Au titre de l'Administration

Monsieur Benoît GERMAIN, DRH
Madame Géraldine BOFILL, DRH
Madame Myriam VAYSSIE, DRH
Madame Cyrielle BENKACI, chargée de mission, DRH

ORDRE DU JOUR

- I. Élection des représentants du personnel aux comités médicaux.....3

La séance est ouverte sous la présidence de Mme BOFILL à 14 heures 10.

Mme BOFILL (DRH) — Je vous remercie pour votre présence à ce comité social d'administration ministériel « travail-emploi ». L'ordre du jour est consacré à l'élection des représentants du personnel au conseil médical ministériel (en formation plénière). Nous allons maintenant procéder à l'appel des présents.

Mme BENKACI (DRH) procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

Mme BOFILL (DRH) — Aucun expert n'a été désigné par les organisations syndicales. Par ailleurs, le secrétariat adjoint de séance est censé revenir à l'UNSA, mais aucun de ses représentants n'est présent aujourd'hui.

M. HOSEJKA (FO) est désigné secrétaire adjoint de séance.

Mme BOFILL (DRH) — Je cède maintenant la parole aux représentants du personnel pour leurs déclarations liminaires.

Aucune prise de parole n'est demandée.

I. Élection des représentants du personnel aux comités médicaux

Mme BOFILL (DRH) — Vous avez sous les yeux la liste des candidats au conseil médical ministériel. Il vous est demandé de surligner les candidats de votre choix, puis de mettre votre bulletin dans l'enveloppe. Nous procéderons ensuite à l'appel de vos noms pour voter avant de procéder au dépouillement.

M. HOSEJKA (FO) — Je formule le vœu que la composition du conseil médical soit représentative du poids des organisations syndicales au sein du CSA. Avant de procéder au vote, nous sommes favorables à une suspension de séance.

Toutes les organisations syndicales approuvent la demande de suspension de séance.

La séance est suspendue de 14 h 17 à 14 h 22.

Mme BENKACI appelle un à un les votants, qui se dirigent vers l'urne pour y déposer leur enveloppe.

Mme BOFILL comptabilise ensuite le nombre d'enveloppes présentes dans l'urne.

Mme BRIANTAIS (SUD) est désignée scrutatrice du dépouillement.

Il est procédé au dépouillement.

Mme BOFILL (DRH) — La liste ne doit pas dépasser 15 noms. D'autre part, il convient de fixer des règles de départage, puisque plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de voix (5, 2 ou 1). En effet, il est nécessaire d'établir un rang de 1 à 15 - les représentants du personnel étant appelés à siéger dans l'ordre dudit rang.

Deux modalités sont possibles pour ce faire :

- Soit les élus du CSA se mettent d'accord sur une modalité pour établir le classement ;
- Soit le rang est déterminé en fonction de l'âge. Selon les modalités du Code électoral, c'est l'élu le plus âgé qui arrive en premier.

Avez-vous une proposition à formuler ?

Mme ABADIE (CGT) — Nous n'avons pas réfléchi à ce point.

Mme BOFILL (DRH) — J'aurais dû vous en parler en début de séance. Il convient de définir une règle de départage en cas d'égalité, puisque plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de voix. Un rang doit être établi, de 1 à 15.

M. GERMAIN (DRH) — Les élus seront invités à participer aux conseils médicaux selon leur classement.

Mme FASSO-MONALDI (CGT) — Je crois que deux représentants du personnel sont conviés aux conseils médicaux.

Mme BOFILL (DRH) — Tout à fait. Pour information, la réunion du conseil médical ministériel en formation plénière peut avoir lieu en présentiel (mais aussi en distanciel ou en hybride). Les représentants du personnel bénéficient en outre des dispositions garantissant la prise en charge de leurs frais de déplacement pour se rendre aux réunions.

5 à 6 réunions sont organisées chaque année. La prochaine réunion se déroulera autour du 21, 22 ou 23 septembre, puis en décembre.

Mme FASSO-MONALDI (CGT) — Nous départageons les candidats de la manière suivante :

1. Christelle GLEMET ;
2. Jean-Pierre FERRY ;
3. Valérie LABATUT ;
4. Thomas SALGADO ;
5. Sarah-Loelia AKNIN ;

6. Christian BROCHARD ;
7. Justine VANCAILLE ;
8. Damien COULBEAUT ;
9. Sylviane AGOSTINIS
10. Jean-Bernard LE GAILLARD

M. MARCINKIEWICZ (CFDT) — Je poursuis :

11. Stéphanie VAQUE ;
12. Henri JANNES ;
13. Mathieu MARCINKIEWICZ

M. HOSEJKA (FO) — Je conclus :

14. Agnès CORDIER
15. Laurent LEFRANÇOIS

Mme BOFILL (DRH) — Je vous remercie.

Je souhaite en conclusion vous communiquer plusieurs informations.

Nous partagerons aux représentants du personnel des 3 CSA, d'ici la fin du mois d'août, un projet de communication à l'attention des agents pour expliquer de manière pédagogique les enjeux des mandats (rôle du représentant du personnel dans un conseil médical en formation plénière, etc.). Il convient d'ores et déjà de souligner que l'agent reçoit dix jours avant l'examen de son dossier par le conseil médical un avis de passage dans lequel figurent les coordonnées des représentants du personnel pouvant être amenés à siéger lors du conseil médical.

Par ailleurs, il sera proposé aux nouveaux élus des trois CSA des sessions de formation d'une heure pour préciser le rôle des représentants du personnel et répondre aux questions des élus. Les dates seront communiquées ultérieurement.

Mme POULET (SUD) – La brochure AT/MP sera-t-elle mise à jour afin de prendre en compte les nouvelles règles ?

Mme BOFILL (DRH) — Cette démarche me paraît en effet nécessaire.

Mme FASSO-MONALDI (CGT) — Les sessions de formation auront-elles lieu avant la prochaine réunion du conseil médical, prévue en septembre ?

Mme BOFILL (DRH) — Tout à fait.

Mme ABADIE (CGT) — Les sessions de formation seront-elles uniquement réservées aux représentants du personnel des CSA ministériels ?

Mme BOFILL (DRH) — Oui.

Mme ABADIE (CGT) — Qu'est-il prévu pour les représentants du personnel des DREETS ?

Mme BOFILL (DRH) — Je me renseignerai sur ce point. Pour information, ces sessions de formation seront animées par Laurent ROSSI de la DRH et Luc DURANT.

Mme ABADIE (CGT) — Si vous mettez en place une formation pour les élus des CSA ministériels, autant conviez ceux des DREETS.

Mme BOFILL (DRH) — Cette démarche paraît logique, en effet.

M. GERMAIN (DRH) — La date de la réunion de ce jour a été modifiée. Je remercie la liste commune CGT, SUD et FSU-SNUTEFE d'avoir accepté le report d'une journée et je remercie les autres listes d'avoir accepté ce changement de dernière minute.

Mme BOFILL (DRH) — Je souhaite également vivement vous remercier au vu des conditions difficiles dans lesquelles ces élections se sont déroulées. Vos représentants ont été extrêmement utiles pour recueillir les candidatures. Merci à tous. Nous formulons le souhait que les prochaines élections, dans quatre ans, se déroulent dans de toutes autres conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 53.

Mme Géraldine BOFILL

M Vadim HOSEJKA